

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

CADASTRE

Reçu le :

19 AVR. 1995

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de
la commune de Bernex

du 12 avril 1995

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Bernex du 25 janvier 1995;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des
bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

CV61352 Chemin des Epineuses

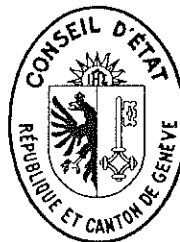
au chemin sans issue tendant en direction du Fort de l'Ecluse, situé à la
hauteur du n° 44 du chemin de Carabot.

Lieu-dit

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juillet 1995.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: